II

Le vicaire de Jésus-Christ, nos très chers frères, vient d'exercer en votre faveur ce droit souverain qu'il possède de multiplier, dans l'Eglise, les centres de lumière et d'action, d'y former de nouvelles familles religieuses ayant leur organisation particulière, leur vie propre, leurs lois et leur chef hiérarchique.

Cédant aux instances de Sa Grandeur Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal, et de ses vénérables suffragants, Sa Sainteté a jugé que le temps était venu de séparer votre région de l'archidiocèse de Montréal et de la constituer en évêché distinct.

La colonisation a pris en effet dans le district de Joliette un développement considérable, la population s'y est accrue, les voies de communication y sont devenues nombreuses et faciles. Des intérêts si importants et si variés semblaient donc demander la présence habituelle au milieu de vous d'un évêque qui, limitant à vous seuls sa mission supérieure, et identifiant ses intérêts avec les vôtres, pût adopter les mesures les plus propres à répondre à vos besoins religieux et civils.

C'est cette bonne nouvelle que notre bien-aimé métropolitain portait dernièrement à votre connaissance. Dans une lettre pastorale, qui restera comme un monument de sa paternelle affection pour nous tous, Sa Grandeur vous a informé officiellement que Notre Très